



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

asthme

Question écrite n° 67382

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dossier de l'asthme. En effet, dans le rapport 2001 sur l'asthme en France, publié par la caisse nationale d'assurance maladie, il est dit que « deux patients sur trois n'avaient pas inhalé la moitié de la dose de corticoïdes qui leur avait été prescrite ». Ce mauvais traitement de fond des asthmatiques aurait une origine complexe. Les malades auraient du mal à admettre qu'ils souffrent d'une maladie chronique et à se traiter lorsqu'ils ne ressentent aucun trouble. Par ailleurs, les médecins, même bien formés, n'insisteraient pas assez sur le caractère impératif du traitement de fond de l'asthme. Quant au traitement des crises graves, les médecins des urgences manqueraient de recommandations précises, et les recommandations thérapeutiques publiées par l'ANDEM en 1995 ne seraient pas suffisamment diffusées. Compte tenu de cette regrettable situation, elle lui demande donc de lui préciser les mesures urgentes qu'il compte prendre au sujet de ce dossier de santé publique particulièrement important. On enregistre pourtant encore 2 000 décès annuels, alors que des traitements efficaces existent.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67382

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5902